



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Affaire suivie par Chantal BICHLER  
chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
03 87 34 33 27

Metz, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

Le directeur départemental

à

Monsieur le Maire de JURY  
25, rue Principale  
57245 JURY

**Objet :** Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la traversée du ruisseau du Fond par les réseaux secs de la ZAC de la Passerelle

**Réf :** CBi

**P.J :** Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante : **réalisation d'une tranchée ouverte dans le ruisseau du fond à JURY pour le passage des réseaux secs de la ZAC de la Passerelle.**

Ce dossier a été déposé par : **SODEVAM**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du « **récepissé de déclaration n° 57-2016-00458** » en date du 30 novembre 2016, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,

Valérie ANTOINE-POTIER

